22 DEC 2010

18423

2006B1059

D-SQUARED
Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège Social : 44, Rue des Frères Guidicelli – 13007 MARSEILLE
489 194 415 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX,
Le TROIS DECEMBRE,
A QUATORZE heures,

Les associés de la Société **D-SQUARED**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros, divisé en 10 000 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au domicile de Monsieur **Thomas DROUMENQ** à NEW YORK NY 10024 USA, 520, West End Avenue, Apt 3, sur convocation de la gérance.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

2/ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport de la gérance,

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le **30 juin 2008**, approuvés par l'Assemblée Générale de ce jour, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur **Alexandre DUMONT,** avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Alexandre DUMONT

